



VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 1721-2026

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 485 000 \$ POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE INTERSECTION SUR LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER
AFIN DE RACCORDER L'AVENUE DES CATHERINE**

Avis de motion	1^{er} juin 2026
Dépôt du projet de règlement	1^{er} juin 2026
Adoption du règlement	6 juillet 2026
Entrée en vigueur	



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 1721-2026
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 485 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE INTERSECTION SUR LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER AFIN DE RACCORDER
L'AVENUE DES CATHERINE

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par le conseil de la Ville, décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1721-2026

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement porte le titre : « Règlement numéro 1721-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 3 485 000 \$ pour la construction d'une intersection sur la route de la Jacques-Cartier afin de raccorder l'avenue des Catherine ».

ARTICLE 2 OBJET

Ce règlement vise la construction d'une intersection sur la route de la Jacques-Cartier afin de diriger une partie de la circulation, notamment celle du développement domiciliaire Boisé Natura, vers une artère principale de la ville.

Ceci permettra de diminuer le flux de circulation présent sur la route Fossambault et améliorera la sécurité des citoyens du secteur.

ARTICLE 3 TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de construction de l'intersection et de permettre l'acquisition de parcelles de terrain nécessaires à sa réalisation, tels que décrits et estimés dans un document préparé par monsieur Martin Careau, directeur général de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 13 mai 2026 et dans un document préparé par monsieur Marc Plamondon, ingénieur pour la firme CIMA+ en date du 25 mai 2026.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 485 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux de construction, les acquisitions des parcelles de terrain, le déplacement des services d'utilité publique, les honoraires professionnelles, la main d'œuvre, les imprévus, les taxes nettes, et les frais d'emprunt.

ARTICLE 5 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 485 000 \$, sur une période de 25 ans.

ARTICLE 6 TAXATION SELON LES TAUX VARIÉS

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur, telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 7 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 6^E JOUR DU MOIS DE JUILLET 2026 DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.


Mathieu Roberge
MAIRE


Mélanie Côté
ASSISTANTE-GREFFIÈRE



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ANNEXE A

– ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA VILLE –



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER



BILAN DES COÛTS

Construction d'une intersection sur la route de la Jacques-Cartier
afin de raccorder l'avenue des Catherine

ITEM	QTÉ	UNITÉ	DESCRIPTION	PRIX TOTAL
1			Travaux de construction	
1.1			Sommaire des coûts	
1.1.1			Généralités ¹	330 000 \$
1.1.2			Excavation et remblayage ¹	6 878 \$
1.1.3			Eau potable ¹	131 460 \$
1.1.4			Égout pluvial ¹	728 351 \$
1.1.5			Voirie ¹	998 550 \$
1.1.6			Terrassement et divers travaux ¹	115 469 \$
1.1.7			Électricité ¹	154 503 \$
	10%		Imprévus	246 521 \$
				2 711 732 \$
1.2			Acquisitions	
1.2.1			Coût global pour les différentes parcelles à acquérir	100 000 \$
1.2.2			Arpentage, notaire, frais juridiques	30 000 \$
1.2.3			Évaluation*	9 500 \$
			Sous-total	139 500 \$
1.3			Déplacement des utilités publiques	
1.3.1			Travaux (Hydro-Québec, Bell Canada, autres	70 000 \$
	10%		Imprévus	7 000 \$
			Sous-total	77 000 \$
1.4			Honoraires professionnels	
1.4.1			Plans et devis en éclairage*	20 700 \$
1.4.2			Surveillance de chantier en résidence	135 000 \$
1.4.3			Contrôle qualitatif des matériaux	75 000 \$
	10%		Imprévus	23 070 \$
			Sous-total	253 770 \$
1.5			Main d'œuvre municipale	
1.5.1			Chargé de projet	10 000 \$
			Sous-total	10 000 \$
			Sous-total	3 192 002 \$
			Taxes nettes	158 702 \$
			Frais d'emprunt	134 296 \$
				3 485 000 \$

- Notes:
- 1 Bordereau d'estimation produit par CIMA+ en date du 16 avril 2026
 - 2 La nouvelle intersection sera aménagée en face du numéro civique 121
 - 3 Résolutions 137-2024 et 112-2025

Martin Careau
Martin Careau (May 14, 2026 08:56:37 EDT)
Directeur général
13 mai 2026



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ANNEXE B

– ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE CIMA+ –



Client				Numéro du projet	
Ville de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier				CIMA+ : Q223238A	
Nom du projet				Révision	Date
Route 369 - Aménagement intersection				Émission 90%	2026-05-25

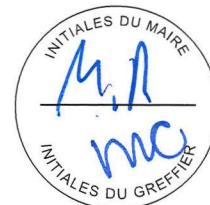
Art.	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
BORDEREAU D'ESTIMATION					
1.0 - SOMMAIRE DES TRAVAUX					
1.1.0	Généralités				330 000,00 \$
1.2.0	Excavation et remblayage				9 502,50 \$
1.3.0	Eau potable				131 460,00 \$
1.4.0	Égout pluvial				734 021,40 \$
1.5.0	Voirie				1 097 061,00 \$
1.6.0	Terrassement et divers travaux				115 468,50 \$
1.7.0	Électricité				154 503,16 \$
		Sous-total			2 572 017,00 \$
		Contingence (20%)			514 403,00 \$
		TPS (5 %)			154 321,00 \$
		TVQ (9,975 %)			307 870,40 \$
		Grand total			3 548 611,40 \$
Préparé par: Anthony Miclette tech. Vérifié par: Marc Plamondon ing. OIQ 42 230					



Cient				Numéro du projet	
Ville de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier				CIMA+ : Q223238A	
Nom du projet				Révision	Date
Route 369 - Aménagement intersection				Émission 90%	2026-05-25
Art.	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
BORDEREAU D'ESTIMATION					
1.1.0	Généralités				
1.1.1*	Organisation, signalisation et sécurité du chantier	global	1	200 000,00 \$	200 000,00 \$
1.1.2	Protection des ouvrages existants	global	1	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1.1.4	Mesures de protection environnementale	global	1	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1.1.5.	Démolition des ouvrages existants	global	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
1.1.6	Marquage de la chaussée	global	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
1.1.7	Maintien de la circulation et signalisation des travaux	global	1	50 000,00 \$	50 000,00 \$
1.1.8	Gestion des sols contaminés (quantités provisionnelles)	global	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$
	Sous-total 1.1.0 - Généralités				330 000,00 \$
1.2.0	Excavation et remblayage				
1.2.1	Excavation additionnelle en tranchée	m³	50	31,00 \$	1 627,50 \$
1.2.2	Remblayage additionnel CG-14 en tranchée	m³	50	45,00 \$	2 362,50 \$
1.2.3	Remblayage additionnel MG-20 en tranchée	m³	50	75,00 \$	3 937,50 \$
1.2.4	Matériaux de 2e classe en tranchée en remplacement du matériel d'excavation	m³	50	30,00 \$	1 575,00 \$
	Sous-total 1.2.0 - Excavation et remblayage				9 502,50 \$
1.3.0	Eau potable				
1.3.1	Entrée de service à relocaliser (provisoire)	unité	6	5 000,00 \$	31 500,00 \$
1.3.2	Poteaux d'incendie à installer, incluant vanne	unité	4	15 000,00 \$	63 000,00 \$
1.3.3	Borne de vidange à retirer	unité	1	6 000,00 \$	6 300,00 \$
1.3.4	Conduite d'eau potable en PVC DR-18; Ø 150 mm	m	18	400,00 \$	7 560,00 \$
1.3.5	Vannes d'eau potable avec bouche à clé; Ø 150 mm	unité	2	2 750,00 \$	5 775,00 \$
1.3.6	Raccordement sur conduite existante	unité	2	6 500,00 \$	13 650,00 \$
1.3.7	Détournement d'une conduite d'eau potable	unité	1	3 500,00 \$	3 675,00 \$
	Sous-total 1.3.0 - Eau potable				131 460,00 \$



Client				Numéro du projet	
Ville de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier				CIMA+ : Q223238A	
Nom du projet				Révision	Date
Route 369 - Aménagement intersection				Émission 90%	2026-05-25
Art.	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
BORDEREAU D'ESTIMATION					
1.4.0	Égout pluvial				
1.4.1	Conduite d'égout pluvial				
1.4.1.1	Ø 100 mm - PVC DR-28	m lin.	15	250,00 \$	3 937,50 \$
1.4.1.1	Ø 375 mm	m lin.	76	350,00 \$	27 930,00 \$
1.4.1.2	Ø 450 mm	m lin.	66	475,00 \$	32 917,50 \$
1.4.1.3	Ø 600 mm	m lin.	16	600,00 \$	9 941,40 \$
1.4.1.4	Ø 750 mm	m lin.	167	750,00 \$	131 512,50 \$
1.4.1.5	Ø 900 mm	m lin.	111	900,00 \$	104 895,00 \$
1.4.2	Regard d'égout pluvial				
1.4.2.1	Ø 900 mm	unité	3	7 000,00 \$	22 050,00 \$
1.4.2.2	Ø 1200 mm	unité	1	8 300,00 \$	8 715,00 \$
1.4.2.3	Ø 1500 mm	unité	2	13 000,00 \$	27 300,00 \$
1.4.2.4	Ø 1800 mm	unité	2	17 000,00 \$	35 700,00 \$
1.4.2.5	Ø 2100 mm	unité	1	19 500,00 \$	20 475,00 \$
1.4.3	Raccordement à l'existant	unité	1	4 000,00 \$	4 200,00 \$
1.4.4	Puisard avec raccordement en béton	unité	16	6 000,00 \$	100 800,00 \$
1.4.4	Regard-puisard avec raccordement en béton	unité	1	6 000,00 \$	6 300,00 \$
1.4.5	Isolant rigide HI-60	m²	540	30,00 \$	17 010,00 \$
1.4.6	Buse en béton	unité	4	2 500,00 \$	10 500,00 \$
1.4.7	Enlèvement d'un puisard	unité	1	1 000,00 \$	1 050,00 \$
1.4.8	Enlèvement de conduite pluviale	m	5	500,00 \$	2 625,00 \$
1.4.9	Unité de traitement	unité	1	155 000,00 \$	162 750,00 \$
1.4.10	Rigole de surface	m	65	50,00 \$	3 412,50 \$
Sous-total 1.4.0 - Égout pluvial					734 021,40 \$



Client				Numéro du projet	
Ville de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier				CIMA+ : Q223238A	
Nom du projet				Révision	Date
Route 369 - Aménagement intersection				Émission 90%	2026-05-25
Art.	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
BORDEREAU D'ESTIMATION					
1.5.0	Voirie				
1.5.1	Planage du revêtement bitumineux	m²	40	80,00 \$	3 360,00 \$
1.5.2	Trait de scie	m lin.	30	20,00 \$	630,00 \$
1.5.3	Déblai de 1er classe (provisoire)	m³	100	86,00 \$	9 030,00 \$
1.5.4	Enrobé bitumineux à retirer et disposer	m²	4120	5,00 \$	21 630,00 \$
1.5.5	Excavation et préparation de l'infrastructure	m²	5880	25,00 \$	154 350,00 \$
1.5.6	Excavation et remblayage additionnel de 2e classe	m³	300	50,00 \$	15 750,00 \$
1.5.7	Drain de chaussée; perforé 150 mm; avec géotextile	m	960	40,00 \$	40 320,00 \$
1.5.8	Sous-fondation, 300 mm de MG-112	m³	1780	45,00 \$	84 105,00 \$
1.5.9	Fondation supérieure, 300 mm de MG-20	m³	1690	75,00 \$	133 087,50 \$
1.5.10	Enrobé bitumineux				
1.5.10.1	Couche de base, GB-20 100 mm (240 kg/m²)	T.M.	1336	220,00 \$	308 616,00 \$
1.5.10.2	Couche de surface, ESG-10 60 mm (144 kg/m²)	T.M.	802	200,00 \$	168 420,00 \$
1.5.11	Bordure de béton	m lin.	475	100,00 \$	49 875,00 \$
1.5.12	Trottoir de béton monolithique	m²	685	150,00 \$	107 887,50 \$
	Sous-total 1.5.0 - Voirie				1 097 061,00 \$
1.6.0	Terrassement et divers travaux				
1.6.1	Gazon en plaque	m²	1486	20,00 \$	31 206,00 \$
1.6.2	Déboisement, abattage d'arbres, essouchement et élagage	unité	20	1 250,00 \$	26 250,00 \$
1.6.4	Nouvelle signalisation	global	1	3 000,00 \$	3 150,00 \$
1.6.5	Empierrement calibre 0-200 mm, 50% > 100 mm, épaisseur minimale 400 mm, incluant géotextile type V	m²	50	60,00 \$	3 150,00 \$
1.6.6	Empierrement calibre 0-400 mm, 50% > 200 mm, épaisseur minimale 800 mm, incluant géotextile type V	m²	50	80,00 \$	4 200,00 \$
1.6.7	Fossé à remblayer (hors chaussée)	m.l.	400	30,00 \$	12 600,00 \$
1.6.8	Construction et réparations des arrières en pavage	m²	20	500,00 \$	10 500,00 \$
1.6.9	Construction et réparations des arrières en matériaux granulaires	m²	180	50,00 \$	9 450,00 \$
1.6.10	Reconstruction des plate-bande	m²	100	110,00 \$	11 550,00 \$
1.6.11	Membrane géotextile - Type II	m²	500	6,50 \$	3 412,50 \$
	Sous-total 1.6.0 - Terrassements et divers travaux				115 468,50 \$



Client				Numéro du projet	
Ville de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier				CIMA+ : Q223238A	
Nom du projet				Révision	Date
Route 369 - Aménagement intersection				Émission 90%	2026-05-25
Art.	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total
BORDEREAU D'ESTIMATION					
1.7.0	Électricité				
	Travaux d'éclairage				
1.7.1	Démantèlement partielle d'un système d'éclairage	global	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1.7.2	Nouveau massif de fondation de type ML1-11	unité	8	3 044,52 \$	24 356,16 \$
1.7.3	Fourniture et installation de nouveau lampadaire simple (fût, potence et caisson de sécurité)	unité	8	4 495,00 \$	35 960,00 \$
1.7.4	Fourniture et installation de potence sur utilité publique	unité	9	580,00 \$	5 220,00 \$
1.7.5	Fourniture et installation d'une unité d'éclairage DEL de 50 watts sur lampadaire	unité	6	1 130,00 \$	6 780,00 \$
1.7.6	Fourniture et installation d'une unité d'éclairage DEL de 50 watts sur utilité publique	unité	7	1 130,00 \$	7 910,00 \$
1.7.7	Fourniture et installation d'une unité d'éclairage DEL de 75 watts sur lampadaire	unité	2	1 130,00 \$	2 260,00 \$
1.7.8	Fourniture et instalation d'une unité d'éclairage DEL de75 watts sur utilité publique	unité	2	1 130,00 \$	2 260,00 \$
1.7.9	Excavation 2e classe et remblayage de tranchées	mètre	378	65,00 \$	24 570,00 \$
1.7.10	Conduit; rigide en PVC; 41 mm	mètre	378	20,00 \$	7 560,00 \$
1.7.11	Câble; monoconducteur RWU90; calibre 8 vert	mètre	438	8,00 \$	3 504,00 \$
1.7.12	Câble; monoconducteur RWU90; calibre 6	mètre	1314	9,50 \$	12 483,00 \$
1.7.13	Câble nu en cuivre, calibre 8, MALT	mètre	15	8,00 \$	120,00 \$
1.7.14	Coffret de branchement	global	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1.7.15	Poteau de bois	unité	1	2 400,00 \$	2 400,00 \$
1.7.16	Tige de mise à la terre	unité	2	725,00 \$	1 450,00 \$
1.7.17	Câble NS75 FT1, calibre 2, 3 conducteurs	mètre	15	50,00 \$	750,00 \$
	Sous-total - Travaux d'éclairage				140 583,16 \$
	Boucle de détection				
1.7.15	Démantèlement complet de boucles de détection	global	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1.7.16	Nouvelle boucle de détection	unité	4	3 230,00 \$	12 920,00 \$
	Sous-total - Boucle de détection				13 920,00 \$
	Sous-total 1.7.0 - Électricité				154 503,16 \$